



**HAL**  
open science

## Le rôle de la société civile et des ONG pour les forêts

Emmanuelle Neyroumande

► **To cite this version:**

Emmanuelle Neyroumande. Le rôle de la société civile et des ONG pour les forêts. *Revue forestière française*, 2007, 59 (5), pp.479-483. <10.4267/2042/14999>. <hal-03449577>

**HAL Id: hal-03449577**

**<https://hal.science/hal-03449577v1>**

Submitted on 25 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

---

# LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES ONG POUR LES FORÊTS

---

EMMANUELLE NEYROUMANDE

---

## L'ÉMERGENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DE SA REPRÉSENTATION PAR DES INSTITUTIONS NON GOUVERNEMENTALES

Les Organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), acteurs de la société civile internationale et locale, font partie des acteurs initiateurs des politiques et des actions du développement durable. Si le nombre de leurs membres ne peut justifier une représentativité égale à celle des élus par exemple, elles représentent néanmoins les préoccupations d'une part importante de la société civile. Face à de puissants lobby économiques, les ONGE tant locales qu'internationales ont vocation à exercer un contre-pouvoir, afin de faire intégrer les préoccupations environnementales, voire sociales, dans les pratiques et les décisions.

C'est à partir des années 1970 que les ONGE internationales se sont décentralisées pour ouvrir des bureaux nationaux et des antennes locales. Dans les années 1980, les grandes ONGE internationales ont appelé au boycott des bois tropicaux face au rythme alarmant de disparition. Le sommet de la Terre de Rio a consacré leur avènement sur la scène politique internationale en reconnaissant leur capacité d'opération et de mobilisation populaire. Ainsi retrouve-t-on dans la déclaration de Rio la nécessaire consultation avec la société civile comme critère de développement durable, et notamment dans la déclaration des principes forestiers : « *Les gouvernements devraient encourager, en leur en fournissant l'occasion, les parties intéressées, parmi lesquelles les collectivités locales et la population autochtone, l'industrie, la main-d'œuvre, les organisations non gouvernementales et les particuliers, les habitants des forêts et les femmes, à participer à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques forestières nationales* » (8.b). Suite à la reconnaissance des grands principes de gestion durable définis à Rio, les ONGE internationales comme Greenpeace, les Amis de la Terre et WWF, ont invité distributeurs, représentants sociaux et peuples autochtones, transformateurs et propriétaires, à se réunir pour fonder un organisme international indépendant de certification des forêts, le FSC (*Forest Stewardship Council*). Les ONG ont donc petit à petit assumé un rôle de contre-proposition constructif et parfois même de partenariat avec le monde des entreprises, pour retourner l'effet destructeur du marché du bois.

Les modes d'intervention restent différents selon les ONGE. Certaines vont privilégier l'alerte médiatique, d'autres les recours juridiques, d'autres encore les projets terrain, ou les partenariats. Le WWF par exemple combine, pour la forêt, ces différents modes d'intervention, en privilégiant le partenariat pour accompagner les démarches de progrès. Ces types d'intervention sont davantage complémentaires que concurrentiels, et permettent à chaque ONGE de jouer un rôle spécifique dans le paysage de la société civile. En l'espace d'une quarantaine d'années, les ONGE sont devenues des interlocuteurs incontournables dans le monde forestier.

## IMPACT

Selon les pays, leur taille, les ONGE vont avoir un rôle et un impact très différents. Les ONGE locales vont généralement exercer une veille sur les projets et s'y opposer si nécessaire. Les outils comme l'enquête publique, le recours juridique, la mobilisation médiatique permettent, dans les pays à tradition démocratique, d'infléchir des décisions. C'est le cas par exemple en France pour la construction de routes dans des zones sensibles en montagne, ou l'installation de projets miniers à proximité de réserves naturelles en Guyane. Cependant, l'impact de telles actions est inefficace dans un grand nombre de pays, où la corruption et la faible gouvernance ne permettent pas à la société civile locale d'utiliser les moyens légaux ni médiatiques pour enrayer des décisions néfastes. Dans ces situations, l'appui par des ONGE nationales ou à ramification internationale est plus efficace, faisant jouer les différents rouages de la décision jusqu'au plus haut niveau si nécessaire. Dans ce contexte, l'appui de la communauté internationale, via les bailleurs de fonds, est souvent indispensable pour obtenir un résultat. Aussi y a-t-il souvent des alliances dans les pays en voie de développement entre bailleurs de fonds et ONGE, portant les mêmes objectifs de protection de l'environnement et de développement durable. Dans le parc national du Luango au Gabon, par exemple, leur intervention conjointe a permis de faire refaire l'étude d'impact de l'exploration minière.

De plus, ces actions locales trouvent facilement leur limite car elles n'infléchissent pas les politiques et lois au niveau national. Or, sans modifier le cadre, de nombreuses actions à l'impact négatif sur l'environnement ne peuvent être durablement limitées. Ainsi en va-t-il par exemple en France du soutien pendant de longues années à la plantation d'essences exotiques ou résineuses. Sur ce sujet, les ONGE ont finalement été associées à la consultation, notamment dans les directives de l'après-tempête en 2000, mais leur avis a été relégué dans une annexe sur la biodiversité à valeur facultative.

Le chemin entre la consultation et l'implication dans la prise de décision est donc le plus long à parcourir, mais on constate en France des progrès certains dans cette direction. Une façon pour les ONGE d'accélérer le processus est le partenariat, comme le partenariat de WWF Afrique centrale et de l'Organisation africaine du Bois (OAB).

Une autre façon d'accélérer la prise en compte des aspects environnementaux est la sensibilisation du grand public, dont l'opinion est davantage prise en compte par les décideurs, surtout élus. Par exemple, la saisie par Greenpeace Royaume-Uni de mobilier en bois exotique non certifié dans les locaux du gouvernement anglais a permis d'accélérer la prise de décision pour des achats publics avec des exigences environnementales et sociales.

Ces deux méthodes sont aussi les plus efficaces en ce qui concerne les entreprises. Si l'appel n'est plus au boycott, de nombreuses campagnes sensibilisent ou alertent à l'impact environnemental de certains produits, par exemple le teck, le bois tropical illégal, le papier issu de forêts vierges, le recyclage, etc. Le partenariat, comme les groupes de producteurs du Réseau Forêt et Commerce piloté par le WWF, qui réunit et accompagne des entreprises engagées dans l'amélioration environnementale de leur approvisionnement en bois, apporte des solutions concrètes aux problèmes ainsi soulevés. Les effets ne sont pas négligeables, la certification FSC par exemple, essentiellement portée par les ONGE à l'origine, est désormais un objectif stratégique de plus de 450 entreprises dans le monde, 90 millions d'hectares sont certifiés, 10 000 produits vendus avec le label... Sur le marché français, l'offre de mobilier de jardin en bois exotique certifié FSC, par exemple, est passée en 5 ans de 0 à 25 %.

Enfin, un dernier moyen d'intervention se fait sur le cadre international. Les décisions étant de plus en plus globalisées, les ONGE qui ont un fonctionnement mondial cherchent à intervenir

aussi sur les accords internationaux et l'aide au développement. Pour les accords internationaux, après les lenteurs des initiatives onusiennes FIF (Forum international sur les Forêts) et FNUF (Forum des Nations Unies sur les Forêts), les ONGE ont plutôt décidé de s'investir dans la CBD (Convention pour la Biodiversité) et le G8. Ainsi, en 2002, le G8 s'est-il engagé à lutter contre le commerce illégal du bois. Pour inciter les États à avancer, des campagnes internationales sont aussi efficaces, comme la campagne "forêts pour la vie" du WWF en 1998, incitant à mettre 10 % du patrimoine forestier en aires protégées. De nombreux États ont suivi cette recommandation et on est effectivement passé de 6 % en 1998 à 11 % d'aires protégées forestières en 2006.

Pour l'aide au développement, de nombreux partenariats ont été établis entre bailleurs de fonds et ONGE, souvent sur des projets, comme opérateur, parfois comme partenaire stratégique, comme l'Alliance WWF/Banque mondiale sur les forêts qui a pour objectif, depuis 1998, la création et la bonne gestion d'aires protégées et la promotion de la certification crédible. Ce partenariat a abouti entre 1998 et 2005, avec d'autres partenaires, à la création de 50 millions d'hectares d'aires protégées, l'évaluation de la gestion de 40 millions d'hectares d'aires protégées, et 20 millions d'hectares ont été certifiés de façon crédible. La présence des ONG en tant qu'observateurs dans les négociations internationales permet aussi une plus grande transparence et une meilleure ré-appropriation des organismes multilatéraux par la société civile. Cependant, leur présence ne peut pallier un manque éventuel de légitimité démocratique.

### ÉVOLUTION DES THÉMATIQUES – EXEMPLE DU WWF

Les différentes thématiques évoquées ci-dessus ont en fait été développées de façon successive dans le temps. Le WWF s'est d'abord impliqué dans la création et la bonne gestion des aires protégées. Ceci reste son cœur de métier, la protection des habitats fragiles étant une priorité pour lutter contre la perte de biodiversité. Puis dans les années 1990, comme mentionné plus haut, il s'est associé à la création d'un label de gestion durable des forêts, le FSC. Mais les critères généralement applicables ne suffisant pas pour des forêts très riches en biodiversité et affectées à la production, le concept de "Forêts à haute valeur de conservation" a été développé, puis appliqué à l'identification et la cartographie par pays avec la Banque mondiale. À ces forêts sont appliqués des critères et indicateurs spécifiques de gestion durable dans la certification FSC.

Dès 1995, les premiers groupes d'acheteurs ont vu le jour, afin de créer un marché pour les bois certifiés. Aux vues des difficultés de faire progresser la gestion forestière durable en zone tropicale, des groupes de producteurs ont été créés à partir de 2000, avec comme outil la démarche de progrès, passant de la traçabilité à la légalité, puis, à la gestion durable certifiée. En complément, un programme de lutte contre le commerce illégal du bois a été initié.

En 1999, le WWF a développé un programme sur la restauration des forêts dégradées, avec des sites pilotes de restauration dans des zones prioritaires : Méditerranée, Madagascar, Afrique... L'approche paysagère a été développée, puis étendue non seulement à la restauration mais aussi à la gestion durable et à la protection, donnant une approche globale sur des territoires ayant une unité écologique de quelques centaines à quelques milliers de kilomètres carrés.

Mais de nouvelles menaces sont apparues pour les forêts. L'agriculture, qui a toujours été le facteur principal de déforestation, a conquis de façon exponentielle des pans entiers de forêts primaires, en Asie du Sud-Est avec les plantations d'huile de palme, et en Amazonie avec les plantations de soja. Aussi le WWF a-t-il lancé en 2002 la table ronde sur l'huile de palme et en 2006 celle sur le soja, qui associent les parties prenantes avec comme objectif de définir des critères et indicateurs de production responsable.

## LIMITES ACTUELLES

Les ONGE ont donc un rôle croissant depuis les années 1980, avec un impact non négligeable tant sur le plan local qu'international pour la protection et la gestion des forêts. Les résultats sont importants en termes d'augmentation de surface en aire protégée, de nombre d'entreprises engagées, de lois introduites ou révisées, de financements obtenus pour la préservation des forêts, de l'introduction et du maintien des différentes thématiques sur la scène nationale et internationale. Leur limite interne vient de leur capacité à se professionnaliser, ce qui dépend fortement de leurs moyens, et de limiter leurs désaccords pour éviter d'être contre-productif.

La limite externe est essentiellement due au décalage entre annonces et réalisation, entre volonté d'associer la société civile et les ONGE et l'habitude de décider seul. Si des thèmes essentiels comme le commerce illégal du bois, la protection de la biodiversité, la gestion durable des forêts, sont devenus des sujets sur lesquels un grand nombre d'États, d'entreprises et de particuliers se sont engagés, les pratiques sont encore loin d'avoir évolué de façon suffisante. Au niveau mondial, chaque année des centaines d'espèces supplémentaires sont menacées de disparition selon l'UICN et 14 millions d'hectares de forêts naturelles ou semi-naturelles continuent de disparaître.

Emmanuelle NEYROUMANDE  
Responsable Forêts  
Fondation WWF-France  
1, carrefour de Longchamp  
F-75116 PARIS  
(neyroumande@wwf.fr)

## BIBLIOGRAPHIE

- BANQUE MONDIALE, WWF. — The World Bank WWF alliance, Global collaboration for forest conservation and sustainable use. — Banque mondiale et WWF, octobre 1997.  
Consultable sur [www.panda.org](http://www.panda.org) et <http://www.worldwildlife.org/alliance>
- FERN. — Footprints on the forests. — FERN, 2004. Consultable sur [www.fern.org](http://www.fern.org)
- FLEGT Industry statement. — avril 2005. Consultable sur [www.panda.org](http://www.panda.org)
- WWF. — Oil palm, Soy and tropical forest, a strategy for Life. — WWF, septembre 2005. Consultable sur [www.panda.org](http://www.panda.org)
- WWF. — Reporting progress on protected area sites. — WWF, 2005. Consultable sur [www.panda.org](http://www.panda.org)
- WWF. — The last frontier forests. — WWF, 1999.
- WWF, UICN. — Forests for Life. — WWF et UICN, 1998.

**LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES ONG POUR LES FORÊTS (Résumé)**

Les ONGE (Organisations non gouvernementales de l'environnement) sont devenues des acteurs de poids sur la scène depuis les années 1970. Les différents moyens à leur disposition pour favoriser la protection de la biodiversité forestière sont les actions médiatiques ou juridiques, les projets de terrain, les partenariats, et le lobby. De l'ONGE locale à l'internationale, les impacts sont différents, mais complémentaires. Une ONGE locale sera plus légitime par exemple pour faire un procès lors d'un projet contraire aux règles de protection, mais nécessitera l'appui d'une ONG nationale lors d'une loi à changer ou dans les pays à faible gouvernance. Le WWF, quant à lui, combine l'alerte médiatique, les projets modèles et le partenariat, tant public que privé. Les ONGE sont de plus en plus consultées, mais malheureusement souvent ignorées. Car si aujourd'hui la protection de la biodiversité des forêts fait l'unanimité dans les discours des décideurs, la limite en est l'application.

**THE ROLE OF CIVIL SOCIETY ORGANISATIONS AND NGOs IN FORESTS (Abstract)**

ENGOs (Environmental non-governmental organisations) have become major players since the 1970s. The means they have to promote the protection of forest biodiversity are media and legal action, field projects, partnerships and lobbying activities. The impacts of local ENGOs and international ENGOs are different but complementary. A local ENGO would have greater legitimacy for instance in the case of legal action taken against a project contrary to protection rules, but would require the support of a national NGO if the aim is to change a law or in a country with weak governance. As for WWF, it combines media action with model projects and both public and private partnership. ENGOs are increasingly consulted but unfortunately often ignored. Today, protection of biodiversity in forests is unanimously accepted by decision-makers in words, but scarcely applied.

---